

Commission Nationale de Boxe Amateur

SENIORS HOMMES

BULLETIN INDIVIDUEL D'ENGAGEMENT A LA COUPE DE FRANCE 2025

Le Boxeur : *NOM et Prénom*

.....

Né le :

--	--	--	--

2006 et avant

Licence n°

--	--	--	--	--	--

 NOMBRE DE COMBATS

--

Club :

Entraîneur / téléphone :

Comité régional :

Déclare :

- **avoir le nombre de combats requis (voir critères au verso) à son palmarès à la date du 24/03/2025**
 - ne pas avoir été forfait (injustifié) sur un championnat FFBoxe pour la saison en cours,
 - s'engagé à ne pas participer à des championnats nationaux étrangers de boxe amateur au cours de la saison 2024-2025
 - être disponible du 19 au 21 avril 2025 pour participer à la Coupe de France,
 - avoir pris connaissance du règlement de la compétition et en accepter les conditions,
 - présenter sa candidature pour participer
- dans la catégorie de poids :

--	--

*Indiquer la limite
supérieure de la
catégorie de poids*

Signature du Boxeur

Signature du Président d'association
--

Signature du Président du comité régional

Voir les indications portées au verso

POINTS PARTICULIERS A LA COUPE DE FRANCE SENIORS HOMMES 2025

CATÉGORIE DE POIDS SENIORS HOMMES- nées en 2006 et avant

51 kg	60 kg	71 kg	86 kg
54 kg	63,5 kg	75 kg	92 kg
57 kg	67 kg	80 kg	+92 kg

FORFAITS

Après une défaite par **forfait et quel qu'en soit le motif** (sauf après blessure ou inaptitude constatée par le médecin de la compétition et portée sur le procès-verbal), les boxeurs forfaits sont interdits de boxer en compétition jusqu'au 28e jour (inclus) après le dimanche du tour au cours duquel le boxeur ou la boxeuse a été forfait. Les Présidents des comités régionaux sont chargés de faire appliquer cette mesure.

Une pénalité financière de **100 €** est appliquée **au comité régional** ayant engagé le boxeur.

BULLETINS INDIVIDUELS D'ENGAGEMENT

Un bulletin individuel d'engagement doit être rempli et signé par le Boxeur, le Président du club et le Président du comité régional et joint au dossier d'engagement adressé par le comité régional à la FFBoxe. La candidature des boxeurs pour lesquelles un bulletin individuel d'engagement n'aura pas été joint ne sera pas étudiée par la CNBA.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Minimum 15 combats

CRITÈRES DE JUGEMENT

Le système de jugement est basé sur les critères suivants :

1. Le nombre de coups de qualité sur la cible :

- Les coups doivent être réguliers;
- La précision, la puissance et la quantité de ces coups doivent être prises en compte ;
- Lorsque la quantité de coups est égale, l'efficacité des coups peut décider du gagnant de la reprise.

2. La domination dans le combat par supériorité technico/tactique :

- Un boxeur qui contrôle le combat avec une combinaison d'attaque et de défense
- Un boxeur qui prend l'ascendant sur son adversaire ;
- Un boxeur qui attaque constamment en avançant n'est pas nécessairement un « boxeur efficace » ;
- Un boxeur qui force l'action et règle le tempo du combat.

3. La compétitivité (être actif durant toute la durée du combat – engagement) :

- Un boxeur qui fait preuve d'initiative pour gagner le combat ;
- Un boxeur qui montre constamment un fort désir de concourir et de gagner le combat.

Les juges doivent appliquer les barèmes suivants pour noter un round :

10 – 9 : domination légère dans le round :

10 – 8 : domination claire dans le round :

10 – 7 : domination totale dans le round :

Chaque round doit se voir déclarer un vainqueur. Aucune fraction de point ne peut être donnée.

Le Knock-down n'a pas d'incidence dans le jugement de la reprise.